

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON**

Séance du 5 JUILLET 2023 – Délibération n°085

L'an deux mil vingt trois et le cinq juillet à 20h , le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
21	29	24

Date de la convocation
05/07/2023

Date d'affichage de la convocation
28/06/2023

Secrétaire de séance : Françoise CAPUS

Présents : - ANGLADE Clémence - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise – CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - LAURAIN Damien – LAYRAL Rémi - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - MULLER Geoffroy - MURET Yvain - ROZIERE Régine – SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle

Absents : ALMIRE Yvan - RAGOT Annie - BORIE Nina – BOUDIAS DECROIX Nathalie (pv à Mélanie BRUNET)- FABRE Emilie - LABRO Isabelle - FOS Mariana(pv à Régine ROZIERE) - JARROUSSE Caroline (pv à Clémence ANGLADE)

Objet

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA BALAYEUSE

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la convention signée avec la mairie de Laissac-Sévérac l'Eglise pour la mise à disposition de la balayeuse est arrivée à échéance ce début d'année.

Il convient de la renouveler pour un an, aux mêmes conditions techniques : le transport de la balayeuse est à la charge de la commune de Sévérac d'Aveyron et le chauffeur est un agent de la commune de Sévérac d'Aveyron.

Les conditions financières changent et passent de 250 euros à 300 euros la journée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le renouvellement de la convention de mise à disposition de la balayeuse avec la mairie de Laissac-Sévérac l'Eglise aux conditions sus-mentionnées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,
le Maire, Edmond GROS

